Commune de
La Flotte
Île de Ré

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N° 2026-514 :
Portant réglementation de la circulation et du stationnement
45 rue Gaston Lem
pour permettre le stationnement d'une benne
et de véhicules de chantier

Le Maire de la commune de La Flotte,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,
Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,
Vu la demande de :

ENTREPRISE M.E.E.L.
Représentée par M. MICHEL LOÏC
14 RUE THALÉS
17440 AYTRÉ

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,
Considérant que pour permettre le stationnement d'une benne et de véhicules de chantier, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés 45 rue Gaston Lem.

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : **Le jeudi 5 novembre 2026 de 08h00 à 18h00**
La circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits 45 rue Gaston Lem au droit du chantier, pour permettre le stationnement d'une benne et de véhicules de chantier par l'entreprise « M.E.E.L. ».

ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par l'entreprise « M.E.E.L. ».

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :
- Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Martin de Ré,
- Le Service des Polices,
- M.E.E.L.

Fait à La Flotte, le 27 octobre 2026
Le Maire,
Jean-Paul HÉRAUDEAU

MAIRIE de LA FLOTTE 17630